

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A229_0-DE
Date de télétransmission : 20/12/2012
Date de réception préfecture : 20/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A229

OBJET : Politique de la ville - Aides aux actions de sensibilisation, à la maîtrise d'énergie, dans les quartiers d'habitat social - Déclaration d'intérêt communautaire

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GUINDE André - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Relne - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BONTHOUX Odile - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GERACI Gérard - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie - TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AGOPIAN Jacques - CASSAN René - CHORRO Jean - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - LAGIER Robert - LONG Danielle - LOUIT Christian - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - QUARANTA Alain - ROUGIER Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Bruno SANGLINE

Co rapporteur : Jacques BUCKI

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Aides aux actions de sensibilisation, à la maîtrise d'énergie, dans les quartiers d'habitat social- Déclaration d'intérêt communautaire
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au titre de sa compétence politique de la ville, la Communauté du Pays d'Aix soutient les opérations de construction et de réhabilitation dans les quartiers d'habitat social inscrits en périmètre politique de la Ville. Ces opérations intègrent aussi bien en réhabilitation qu'en construction les principes de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre du Plan Climat, le volet lutte contre la précarité énergétique, prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur les comportements et les usages dans l'habitat à destination des habitants des quartiers d'habitat social du territoire.

Au titre de ces deux compétences, il est proposé de mettre en place un principe d'aides financières aux actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans les quartiers en politique de la ville et les quartiers d'habitat social présentant les mêmes caractéristiques, faisant l'objet d'opérations de réhabilitation dans l'objectif de favoriser l'accès à des conseils énergétiques de qualité et à de l'accompagnement au changement de comportement après les rénovations, permettant de réaliser les pleins bénéfices des améliorations du bâti et de ses équipements.

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, la CPA soutient les opérations de construction et de réhabilitation réalisées sur les territoires labellisés en Politique de la Ville. Les programmes financés à ce titre, sont ambitieux en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments puisqu'ils atteignent la classe A pour les constructions (30 kwh/m²/an) et le label BBC effinergie pour les réhabilitations (autour de 85 kwh/m²/an). La prise en main de ces nouveaux logements par les locataires, nécessite un accompagnement des nouveaux locataires, notamment des populations les plus vulnérables à la précarité énergétique, pour les aider à réduire leurs consommations d'énergies et par voie de conséquence leurs factures d'énergie.

Par ailleurs au titre de sa compétence environnement, la CPA a lancé en 2011 une étude sur la précarité énergétique en Pays d'Aix dans le cadre du Plan Climat-Energie-Territorial de la CPA. Cette étude révèle :

- que la précarité énergétique touche 139 166 foyers habitant le territoire communautaire dont 67 276 vivant en immeuble collectif,
- que la moitié du parc des logements du Pays d'Aix a été construite il y a plus de 30 ans, qu'elle est équipée majoritairement par des énergies fossiles et présente de faibles performances énergétiques,
- que l'habitat social est concentré dans les communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles, et Pertuis qui disposent d'un parc de logements sociaux datant en majorité d'avant 1975,
- que la population résidant dans ce parc social est très touchée par la précarité à travers trois phénomènes interdépendants : la situation sociale des ménages, la faible performance énergétique des bâtiments et le coût de l'énergie.

Ainsi, dans le cadre du Plan Climat, le volet lutte contre la précarité énergétique, prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur « l'éco comportement » à destination des habitants des quartiers d'habitat social du territoire.

En effet, la précarité énergétique peut être renforcée par des habitudes de consommation énergétiques inefficaces. La sensibilisation et l'information sur l'éco comportement peut :

- permettre aux résidents d'économiser efficacement l'énergie et améliorer leur confort thermique,
- éviter les risques pour la santé,
- économiser jusqu'à 15% d'énergie et ainsi réduire les factures énergétiques en général,
- répondre aux objectifs de lutte contre la précarité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi au titre de ces deux compétences, il est proposé de mettre en place un principe d'aides financières aux actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans les quartiers en politique de la ville et les quartiers d'habitat social présentant les mêmes caractéristiques, faisant l'objet d'opérations de réhabilitation ou de construction dans l'objectif de favoriser l'accès à des conseils énergétiques de qualité et à de l'accompagnement au changement de comportement après les rénovations, permettant de réaliser les pleins bénéfices des améliorations du bâti et de ses équipements.

Ce principe d'aides financières s'inscrit dans une démarche partenariale dans le cadre du volet Gestion urbaine de proximité de la politique de ville ; les acteurs et partenaires financiers des opérations de réhabilitation menées sur ces sites, l'Etat, les bailleurs, les communes, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA sont d'ores et déjà mobilisés, notamment au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) pour le financement d'actions favorisant la lutte contre la précarité énergétique.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU le Plan Climat-Energie-Territorial de la Communauté du Pays d'Aix (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 ;

VU l'avis de la commission environnement du 12 novembre 2012 ;

VU l'avis de la commission habitat et politique de la ville du 15 novembre 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

En fonction de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER D'INTERET COMMUNAUTAIRE** le principe d'aide aux actions de sensibilisation à la maîtrise d'énergie auprès des locataires des quartiers d'habitat social inscrits en Politique de la Ville et des quartiers d'habitat social présentant les mêmes caractéristiques, faisant l'objet d'opérations de réhabilitation ou de constructions
- **DIRE** que le montant de l'enveloppe annuelle de ces aides sera déterminé chaque année à l'occasion du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire.

OBJET : Politique de la ville - Aides aux actions de sensibilisation, à la maîtrise d'énergie, dans les quartiers d'habitat social - Déclaration d'intérêt communautaire

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012